



# Réseau parlementaire africain sur les flux financiers illicites et la fiscalité (APNIFT)

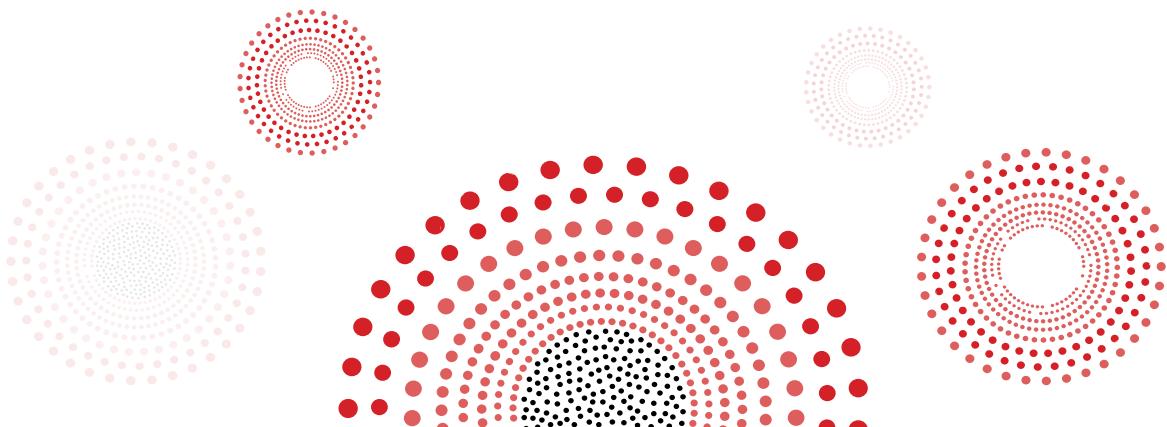
## **Conférence continentale**

### **Thème**

Une décennie de lutte contre les flux financiers illicites et de promotion de la justice fiscale : Réflexion, innovation et volonté politique

13-15 Octobre 2025

Afrique du Sud



# Réunion continentale de l'APNIFT Octobre 2025

---



# Introduction

Le Réseau parlementaire africain sur les flux financiers illicites et la fiscalité (APNIFT), sous la coordination de Tax Justice Network Africa (TJNA), est la première plateforme continentale pour le leadership parlementaire dans la lutte contre les flux financiers illicites (FFI) en Afrique. Grâce à une plateforme de collaboration, de meilleures pratiques fondées sur des données probantes, d'échange d'informations et d'élaboration de politiques stratégiques, APNIFT donne aux législateurs les moyens de lutter contre les flux financiers illicites (FFI) et de garantir des cadres fiscaux équitables qui soutiennent le développement durable de l'Afrique. APNIFT permet également aux législateurs africains de traduire les exigences mondiales en matière de justice fiscale en réformes réalisables au niveau national par le biais de caucus nationaux. Au cours de la dernière décennie, APNIFT est passé d'une initiative panafricaine pionnière à une force redoutable qui façonne l'agenda de l'Afrique en matière de fiscalité et de gouvernance.

## Contexte

La conférence continentale 2025 d'APNIFT est un moment crucial pour la réflexion stratégique, le renouvellement des engagements et l'engagement d'un dialogue prospectif sur l'avenir du réseau APNIFT. Elle s'appuie sur la dynamique de l'action parlementaire contre l'IFF qui s'est développée au cours des 10 dernières années, depuis la conception d'APNIFT. La conférence espère répondre par des propositions concrètes à l'aggravation des crises fiscales sur le continent, au surendettement et aux appels de plus en plus nombreux en faveur de modèles de développement durable.

Les parlementaires et les législateurs africains sont particulièrement bien placés pour jouer un rôle transformateur dans la lutte contre le FFI au cours de la prochaine décennie. En tant que gardiens et responsables des budgets nationaux, des lois fiscales et des mécanismes de contrôle, ils possèdent l'autorité constitutionnelle pour renforcer la mobilisation des ressources nationales en promulguant une législation fiscale solide qui soutient les efforts visant à réduire la fraude fiscale, l'évasion fiscale, l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices. Grâce à leurs pouvoirs législatifs, les députés

peuvent combler les lacunes réglementaires, pousser à la renégociation des conventions fiscales inéquitables, rendre obligatoire la divulgation de la propriété effective et réformer les incitations fiscales souvent exploitées par les sociétés multinationales. En outre, en examinant les dépenses publiques et les traités, ils peuvent s'assurer que les accords internationaux de coopération fiscale s'alignent sur les priorités nationales de développement et ne sont pas négociés dans le secret ou au détriment de leurs intérêts économiques.

Au-delà de l'élaboration des lois, les législateurs africains ont un rôle essentiel à jouer dans la construction de la volonté politique, la garantie de la responsabilité et l'amplification des voix des citoyens dans le programme national, régional et mondial de lutte contre la fraude fiscale. En tant que représentants du peuple, ils peuvent convoquer des audiences publiques, exiger des rapports transparents sur les flux financiers transfrontaliers et faire pression pour que des mesures soient prises contre les tactiques agressives des multinationales.

Leur participation active à APNIFT peut favoriser la coordination des réponses, le partage des meilleures pratiques et la mise en œuvre de cadres au niveau continental. À mesure que le système fiscal mondial évolue, notamment avec la mise en place d'une convention fiscale des Nations unies, les députés africains joueront un rôle crucial en veillant à ce que ces réformes soient effectivement mises en œuvre, en faisant progresser la justice fiscale et en garantissant le financement d'un développement inclusif.





## Contexte

Les FFI restent l'une des menaces les plus importantes pour le développement durable de l'Afrique. Ils continuent de rendre irréalisable l'Agenda 2030 de l'Organisation des Nations unies (ONU) et, plus important encore, l'Agenda 2063 de l'Union africaine (UA). Selon les estimations de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique, les pertes annuelles s'élèvent à 88,6 milliards de dollars en raison des FFI, principalement par le biais d'une planification fiscale agressive, de la corruption et de lacunes réglementaires. Ces ressources pourraient autrement financer des services publics de qualité, réduire les inégalités et soutenir la résilience climatique et sanitaire.

Au cours des dix dernières années, depuis la publication en 2015 du rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique, l'ampleur et la complexité des FFI se sont accrues, recoupées avec de nouveaux risques émergeant de la numérisation accrue du commerce, des complexités entourant la taxation des industries extractives, des problèmes de taxation des services transfrontaliers et de l'évitement de l'impôt sur les sociétés.

Le rapport du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique, également connu sous le nom de rapport Mbeki, a marqué un tournant, appelant

à une action urgente, coordonnée et systémique pour endiguer les flux financiers illicites. Ce rapport a inspiré la naissance d'APNIFFT et a galvanisé les efforts continentaux et nationaux dans le cadre de l'Union africaine. Dix ans plus tard, l'influence d'APNIFFT est visible dans les caucus parlementaires nationaux, les réformes juridiques, les débats sur la politique fiscale et l'engagement accru des citoyens dans plus de 40 pays africains.

La Conférence continentale 2025 d'APNIFFT n'est donc pas seulement une commémoration d'une décennie d'impact, mais aussi une réorientation stratégique.

Elle se déroule dans le contexte suivant : la négociation d'une Convention-cadre des Nations Unies sur la coopération fiscale internationale et les appels croissants au leadership de l'Afrique dans l'élaboration des règles fiscales mondiales ; la pression exercée sur les pays africains pour qu'ils augmentent leurs recettes nationales afin de financer l'Agenda 2063, en particulier face aux chocs climatiques, aux crises sanitaires et aux défis de la dette souveraine ; un nouvel élan continental pour lutter contre les conventions fiscales dommageables, mobiliser les recettes de l'économie numérique et améliorer la transparence de la propriété des entreprises ; et la présidence sud-africaine du G20.



## Conférence continentale 2025

La réunion continentale d'APNIFT se tiendra avant le sommet du G20 et constituera une plateforme essentielle pour les législateurs africains, qui pourront ainsi consolider et articuler les priorités du continent. Cette réunion devrait générer une forte contribution parlementaire aux discussions du G20, garantissant que les voix africaines - en particulier celles des législateurs responsables de la législation nationale, du contrôle et de la responsabilité budgétaire - soient prises en compte dans l'élaboration des politiques fiscales et financières mondiales. La réunion d'APNIFT servira donc d'espace de mobilisation clé pour influencer l'agenda du G20 et renforcer le leadership de l'Afrique dans la promotion de la justice fiscale et de la transparence financière sur la scène mondiale.

À l'heure où la gouvernance financière mondiale fait l'objet d'une réévaluation critique, le leadership de l'Afrique du Sud au sein du G20 peut contribuer à amplifier la voix du continent sur des questions clés telles que les flux financiers illicites, la coopération fiscale internationale équitable, le financement du climat et la réforme de l'architecture financière mondiale. La présidence positionne également l'Afrique du Sud comme un pont entre les perspectives du Sud et l'élaboration des politiques du G20, facilitant un alignement plus fort entre les processus du G20, le processus FFD4 et le processus

de la Convention fiscale des Nations unies.

En outre, au niveau international, l'adoption des termes de référence d'une convention-cadre des Nations unies sur la coopération fiscale internationale (CCNUCI) en août 2024 marque une étape historique dans la mise en place d'un système fiscal inclusif au niveau mondial et répondant aux besoins des pays en développement, en particulier en Afrique. Cette convention vise à contribuer à combler le déficit de financement des ODD en établissant une structure de gouvernance permanente ancrée par une Conférence des parties (COP) et en élaborant des protocoles thématiques pour traiter des questions urgentes telles que la taxation de l'économie numérique, les flux financiers illicites, les pratiques fiscales dommageables et les différends fiscaux.

Pour l'Afrique, ce processus représente une opportunité cruciale d'affirmer sa souveraineté fiscale et de libérer un potentiel de revenus longtemps refoulé. Le protocole sur l'imposition des revenus tirés de la prestation de services transfrontaliers dans une économie de plus en plus numérisée et mondialisée pourrait être particulièrement transformateur, car il permettrait aux pays africains d'imposer les prestataires étrangers de services numériques et professionnels qui opèrent actuellement avec une empreinte fiscale minimale. Simultanément,



le deuxième protocole sur la prévention et la résolution efficaces des différends fiscaux promet des solutions plus rapides et contraignantes aux différends fiscaux qui bloquent traditionnellement des recettes importantes. Ensemble, ces protocoles jettent les bases d'un système fiscal international plus équitable et axé sur le développement, tout en permettant une harmonisation régionale des règles fiscales et en renforçant la position de l'Afrique dans les négociations mondiales.

La conférence d'APNIFT se tiendra également peu après la quatrième conférence internationale sur le financement du développement (FfD4). Cette conférence est d'une importance vitale pour l'Afrique car elle constitue une plateforme unique et de haut niveau des Nations Unies qui rassemble les nations pour discuter et convenir d'une feuille de route sur les questions de fiscalité, de dette, de commerce et de coopération internationale au développement sous un même toit. Pour les pays africains, ce forum offre une rare opportunité d'influencer les normes mondiales de financement d'une manière qui s'aligne sur les priorités structurelles et de développement du continent. Dans le cadre du processus du FfD, les gouvernements africains font pression en faveur de règles fiscales internationales

plus équitables, d'une plus grande transparence sur les flux financiers illicites et d'un soutien accru à la mobilisation des ressources nationales.

Le document final du FfD4 est censé refléter et défendre les ambitions de l'Afrique en matière de développement durable et équitable en faisant progresser les réformes fiscales nationales et en renforçant les capacités pour une gestion efficace des finances publiques. Il promeut l'imposition progressive, la formalisation du secteur informel et une meilleure transparence fiscale, autant d'éléments essentiels au financement des biens publics et à la réduction des inégalités.

L'inclusion d'engagements tels que le soutien aux négociations de la Convention fiscale des Nations unies, l'amélioration des registres de propriété effective et la fourniture d'une assistance technique axée sur la demande marque une évolution vers une coopération internationale plus inclusive et plus équitable. Pour l'Afrique, il ne s'agit pas seulement d'un événement diplomatique, mais d'un moment stratégique pour influencer la future architecture financière mondiale d'une manière qui soit centrée sur ses besoins de développement et sa souveraineté en matière de politique fiscale et budgétaire.

# Objectifs de la conférence

La conférence continentale 2025 d'APNIFT vise à :

1. Réfléchir sur la décennie d'action en évaluant la mise en œuvre des recommandations du rapport du Panel de haut niveau et le rôle d'APNIFT dans la conduite des réformes à travers l'Afrique.
2. Renforcer le leadership politique afin de raviver l'engagement politique et parlementaire de haut niveau pour lutter contre les FFI et renforcer la mobilisation des ressources nationales.
3. Lancer une stratégie post-2025 suite à l'engagement des membres d'APNIFT et de nos partenaires dans l'élaboration d'une stratégie visionnaire pour la prochaine phase d'action, alignée sur les priorités continentales.
4. Fournir des informations factuelles sur les facteurs politiques, juridiques et technologiques qui favorisent les FFI, aux niveaux national, sous-régional et régional.
5. Approfondir les alliances pour faciliter une collaboration significative entre les parlements, la société civile, les médias et les partenaires internationaux afin de construire un mouvement panafricain pour la justice fiscale.

## Résultats attendus

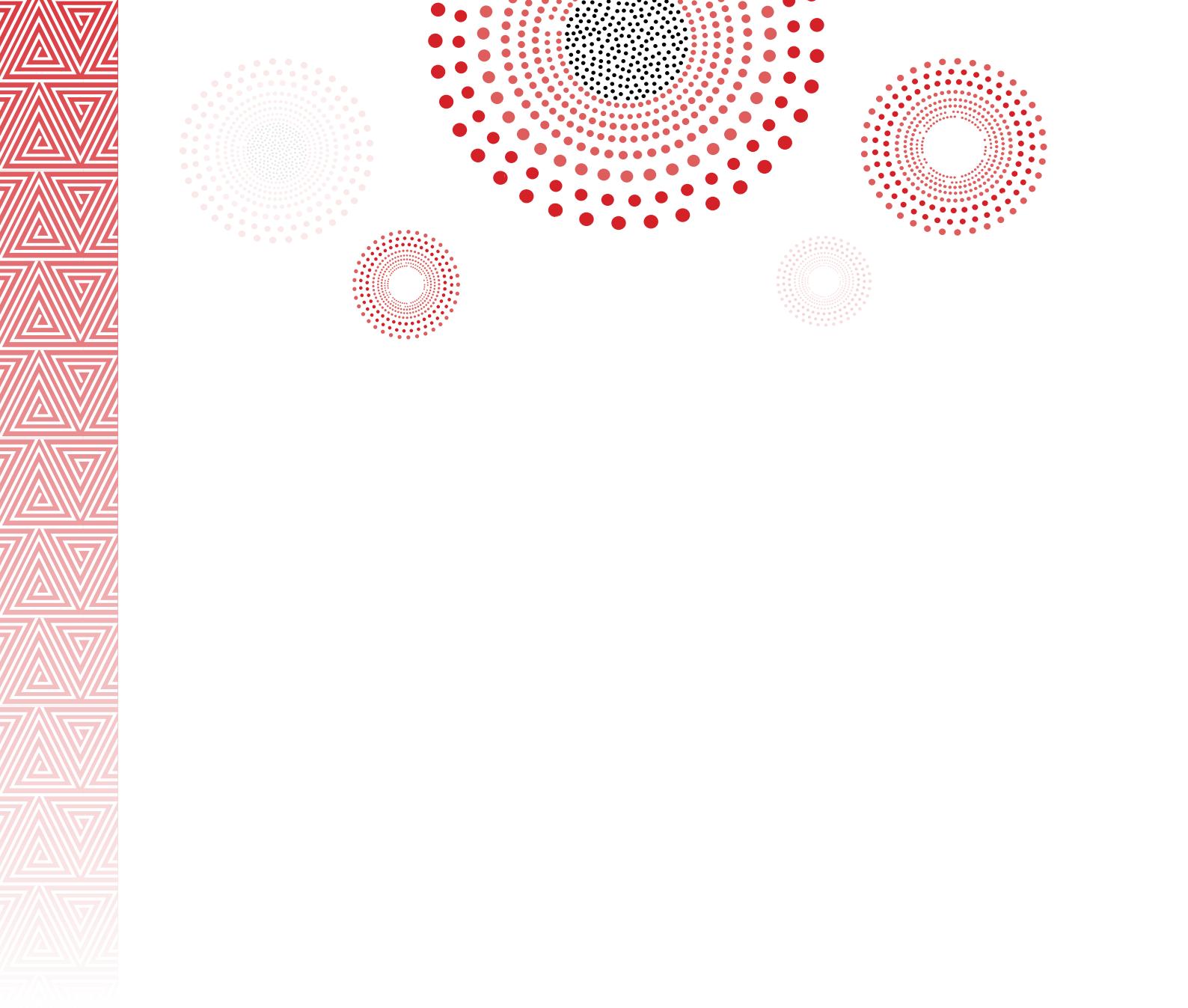
1. Amélioration des connaissances des parlementaires sur les FFI, la fiscalité et la justice fiscale.
2. Un cadre stratégique post-2025 pour APNIFT soulignant l'intervention parlementaire et législative au cours des dix prochaines années.
3. Des recommandations politiques pour renforcer et harmoniser les lois fiscales africaines.
4. Des partenariats parlementaires-OSC renforcés pour promouvoir la responsabilité, la participation des citoyens et le contrôle législatif dans la gouvernance fiscale.

## Les participants

La conférence réunira

1. Des députés des caucus nationaux d'APNIFT à travers l'Afrique
2. Des représentants d'agences gouvernementales
3. Des représentants d'organisations de la société civile
4. Experts politiques et juridiques
5. Partenaires de développement et médias





**Pour plus d'informations, veuillez contacter :**

**TJNA**  
**Mr Francis Kairu**  
**Téléphone: +254 721 153 494**  
**Courriel: fkairu@taxjusticeafrica.net**

**Xavier Ndalila**  
**Téléphone: +254 715 332 255**  
**Courriel: xndalila@taxjusticeafrica.net**

---